

**Monsieur Le Ministre**  
MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
DGFIP/SJF/SDCIP/bureau JF2B  
120 Rue de Berry  
75572 PARIS Cedex 12

Zelhem, 6 novembre 2023

Sujet : Monsieur et Madame VOS c/ DIRECTION DE CONTROLE FISCAL SUD-OUEST

Réf. : N° 22BX01684

Monsieur Le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, l'expédition d'une analyse (humoristique et ludique) d'un arrêt du 17/10/2023 rendu par la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans l'affaire enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

L'analyse du jugement, ainsi les questions posées au défenseur des droits, mettent la lumière et pointent le doigt sur les méthodes (illégaux) pratiqués par l'administration, ne respectant pas les réglementations et la bonne gouvernance mettant en danger la vie des gens (honnêtes) ainsi la crédibilité de l'administration dans son intégralité.

Nous vous informons que nous avons communiqué notre analyse également aux juges de la Cour, les médias ainsi à tous les directeurs départementaux de la France pour les informer des erreurs dans le jugement et le comportement et les méthodes pratiqués par l'administration pour éviter des surprises dès le moment que le media commence à parler et publier du dossier.

Du fait que nos questions posées ne sont pas répondu, ni par Madame ORTIZ (directrice départementale) ni par la DIRCOFI Sud-Ouest, c'est avec un grand plaisir que nous pouvons vous informer que nous avons fait analyser le dossier profondément par des ex-salariés de l'administration qui ont constaté que le dossier est complètement vide de A à Z et qu'il n'y aucun argument qui tient: le dossier est (uniquement) basé sur des assumptions et la parole et les preuves apportées par M. et Mme Vos sont totalement niée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement,

Mario & Aline Vos  
Lageweg 12  
7021 JL ZELHEM  
Pays-Bas